

Principe de création des nouveaux comptes étudiants dans l'annuaire Sorbonne Université pour 2020-2021

Mis à jour 10 Juillet 2020

Pour les nouveaux étudiants s'inscrivant à Sorbonne Université en 2020-2021 :

- 1. Dès lors qu'une 1ère IA à l'étape est validée (c'est-à-dire payée), réalisée ou non en ligne, l'étudiant (toutes facultés confondues) dispose d'un code d'activation.
- 2. **Pour créer son identité numérique** (et son adresse institutionnelle) et accéder aux outils, applications web et services, **il doit se connecter une première fois au site** https://www-atu.sorbonne-universite.fr/creation-motdepasse.
- 3. Sur ce site, il doit saisir son n° étudiant à Sorbonne Université (n° Apogée à 8 chiffres) et son code d'activation fourni (voir plus bas).
- 4. Dès lors, il pourra saisir son nouveau mot de passe et créer son identité numérique. Ces informations seront aussi publiées dans les anciens annuaires pour pouvoir continuer à utiliser les anciennes applications.

Comment l'étudiant est-il informé de son code d'activation ?

- Si l'étudiant(e) a fourni son adresse personnelle indiquée lors de l'IA, le processus enverra la procédure et le code d'activation sur ce mél.
- Si l'étudiant(e) n'a pas fourni son adresse personnelle, la procédure sera également décrite sur son certificat de scolarité, et son code d'activation sera indiqué sur sa carte européenne étudiante une fois que celle-ci aura été éditée et transmise à l'étudiant (n° étudiant + code d'activation).

À noter :

- Tout nouvel étudiant a désormais un n° d'étudiant à 8 chiffres comme identifiant (ex.: 287NNNNN)
- Le code d'activation est un code à usage unique qui n'est utilisé que pour la création du compte.
- L'adresse institutionnelle est renvoyée automatiquement sur l'adresse privée (si elle a été fournie par l'étudiant). Ainsi, tous les méls envoyés sur l'adresse institutionnelle sont automatiquement envoyés en copie sur l'adresse personnelle. L'étudiant peut annuler cette redirection à tout moment.
- La procédure de récupération d'un mot de passe perdu n'est pas encore connue.

Extrait du certificat de scolarité concernant la procédure de création d'identité numérique :

